



## SÉANCE ORDINAIRE DE LA VILLE DE PLESSISVILLE

tenue ce 24<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025 à 20 h, au lieu ordinaire des séances du conseil

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation des procès-verbaux

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3 Emprunt temporaire - travaux rang du Golf
- 4 Appropriation de fonds - Conversion du réseau d'éclairage public au DEL
- 5 Appropriation de fonds - Fond de disposition des boues
- 6 TAPU : Autorisation de dépôt de la reddition de comptes au MTMD - Aménagement d'une piste cyclable (aide financière no FAC22629)
- 7 Attestation de la réalisation des travaux - PPA-ES (ancienne Paroisse)
- 8 Appui à la MRC des Maskoutains pour une bonification de l'aide financière aux camps de jour
- 9 Octroi contrat - Fournitures d'équipements informatiques

#### DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 10 Demande d'usage conditionnel - 1281, rue de la Jeunesse
- 11 Acceptation provisoire sécurisation boul. des Sucrieries
- 12 Octroi contrat - Abattage et Élagage des arbres 2025
- 13 Octroi contrat - Services professionnels - Plan directeur de verdissement en contexte d'adaptation aux changements climatiques
- 14 Octroi contrat - Fauchage des accotements 2025
- 15 Octroi contrat - Marquage des chaussées 2025-2026-2027
- 16 Octroi contrat - Remplacement de l'ordinateur de procédé et renouvellement des logiciels d'opération

#### VIE CITOYENNE

- 17 Gratuité Carrefour - Famille de Sam Vigneault - Gala Les Olivier
- 18 Gratuité des terrains de soccer - Impact Emploi

#### GREFFE

- 19 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 001-25 relatif à la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Plessisville à compter de 2025
- 20 Avis de motion- Règlement d'emprunt relatif à l'achat d'un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement
- 21 Adoption des règlements 010-25 et 011-25
- 22 Période de questions

#### Avertissement au lecteur

Ce résumé de l'ordre du jour de la séance du conseil peut être modifié en tout temps, sans préavis, et aucune mise à jour ne sera effectuée sur le site Internet de la municipalité ou au babillard de l'hôtel de ville avant la tenue de la séance.